SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES



POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES



Accueil par un adulte à l'entrée de l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Vérification systématique de l'identité des personnes extérieures à l'établissement



Ne stationnez pas devant l'établissement à la dépose ou à la récupération de l'élève



Évitez les attroupements devant l'établissement



Signalez tout comportement ou objet suspect



Organisation de trois exercices de sécurité



Sorties scolaires autorisées. consignes relatives aux voyages scolaires sur education.gouv.fr/vigipirate

PARENTS D'ÉLÈVES, RESTEZ INFORMÉS

Retrouvez toutes les informations et les consignes à suivre en cas d'alerte à proximité d'une école sur :

Téléchargez l'application SAIP sur votre smartphone afin d'être avisé en cas d'alerte



LE SITE DU MINISTÈRE education.gouv.fr

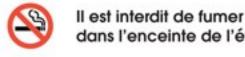


LE COMPTE TWITTER @educationfrance





gouvernement.fr/appli-alerte-saip



dans l'enceinte de l'établissement

